



CONFÉRENCE  
DES AUTORITÉS  
DE GESTION  
*ESPÈCES EN PÉRIL*

RAPPORT ANNUEL  
2021-2022



## RAPPORT ANNUEL

Conformément au paragraphe 16(1) de la *Loi sur les espèces en péril (TNO)*, la Conférence des autorités de gestion (ci-après la « Conférence ») doit présenter un rapport annuel au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles au plus tard le 30 septembre de chaque année. Le présent rapport annuel vise l'exercice se terminant le 31 mars 2022.



Caribou de la toundra – Photo : Parcs Canada/Jay Frandsen

## LA LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (TNO)

La *Loi sur les espèces en péril (TNO)* [ci-après la « Loi »] prévoit un processus pour déterminer, protéger et rétablir les espèces en péril aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). La Loi s'applique à toute espèce sauvage animale ou végétale qui est gérée par le gouvernement des TNO. Elle s'applique dans la plupart des régions des TNO, tant sur les terres publiques que privées, y compris les terres privées visées par un accord de revendications territoriales.



Salamandre à longs doigts – Photo : Mark Thompson

## TRAVAUX DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2021 AU 31 MARS 2022

La Conférence des autorités de gestion a tenu quatre réunions au cours de l'exercice 2021-2022. La Première Nation Acho Dene Koe, le gouvernement du territoire d'Akaiicho, le Conseil de gestion des caribous de Beverly et de Qamanirjuaq, la Première Nation Dehcho, la Première Nation Kát'odeeche, l'Alliance des Métis du Slave Nord, la Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest et la Première Nation de Salt River ont été invités à titre d'observateurs ou de participants aux réunions de la Conférence.

### La Conférence a accompli les tâches suivantes :

#### Accords de consensus

Elle a achevé et présenté les accords suivants au ministre de l'Environnement et des Ressources naturelles :

- **Caribou des montagnes du Nord** : Accord de consensus sur l'inscription du caribou des montagnes du Nord sur la liste des espèces en péril aux TNO.
- **Caribou de la toundra** : Accord de consensus concernant la mise en œuvre du programme de rétablissement du caribou de la toundra aux TNO.
- **Chauve-souris** : Accord de consensus concernant la mise en œuvre du plan de gestion des chauves-souris des TNO.

#### Stratégies de rétablissement et plans de gestion

- Continuation des travaux pour mettre au point un programme de rétablissement du caribou de Peary aux TNO.
- Début des travaux pour élaborer un plan de gestion des caribous des montagnes du Nord aux TNO.

#### Fonds pour la conservation et le rétablissement des espèces<sup>1</sup>

Attribution d'environ 60 000 \$ pour financer neuf projets :

- Amélioration de l'habitat du caribou boréal (Première Nation de Deninu Kųę).
- Détection des espèces en péril par la communauté : échantillonnage de l'ADNe dans des plans d'eau traditionnellement importants de la région du Slave Nord (Alliance des Métis du Slave Nord).
- Camps culturels et scientifiques de l'école Deh Gáh (École primaire et secondaire Deh Gáh).
- Chasse au caribou Bluenose West et échange d'informations à son propos (Comité des chasseurs et des piégeurs d'Inuvik).
- Les plantes vasculaires rares aux TNO (Laurie Hamilton).
- Éducation et sensibilisation sur la grue blanche (Ecology North).
- Collecte de données sur la chasse au caribou de la toundra (Société foncière Athabasca Denesųliné Néné).
- Examen de l'hirondelle de rivage (Office des ressources renouvelables des Gwich'in).
- Aliments traditionnels alternatifs (Comité des chasseurs et des piégeurs de Sachs Harbour).

Vous trouverez plus de renseignements sur les activités de la Conférence sur le site Web des espèces en péril aux TNO, au [www.nwtspesiesatrisk.ca](http://www.nwtspesiesatrisk.ca) (en anglais).

<sup>1</sup> Anciennement appelé Programme d'intendance pour les espèces en péril.

# CONFÉRENCE DES AUTORITÉS DE GESTION

La Conférence, établie en vertu de la Loi, est formée d'offices de cogestion de la faune et de gouvernements aux TNO qui se partagent la responsabilité de la conservation et du rétablissement des espèces en péril dans le territoire (ci-après les « autorités de gestion »). Elle établit un consensus entre les autorités de gestion sur la conservation des espèces en péril et prévoit l'orientation, la coordination et le leadership nécessaires à l'évaluation, à la conservation et au rétablissement d'espèces en péril et à leur inscription à la liste, tout en respectant les rôles et les responsabilités des autorités de gestion selon les accords de revendications territoriales et les ententes sur l'autonomie gouvernementale.

Liste des autorités de gestion :

- Conseil consultatif de la gestion de la faune (TNO)
- Office des ressources renouvelables des Gwich'in
- Office des ressources renouvelables du Sahtú
- Office des ressources renouvelables du Wek'èezhì
- Gouvernement Tłı̨chǫ
- Gouvernement du Canada
- Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Chaque autorité de gestion peut demander à trois représentants de participer aux réunions de la Conférence.

La Conférence met au point des accords de consensus sur l'inscription d'espèces en péril à la liste, des mesures de conservation, des plans de gestion et des stratégies de rétablissement. En outre, elle examine les plans de gestion et les programmes de rétablissement tous les cinq ans et rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de leurs objectifs.

# LISTE DES ESPÈCES EN PÉRIL AUX TNO

ESPÈCE	PLAN DE GESTION OU PROGRAMME DE RÉTABLISSMENT	ACCORD DE MISE EN ŒUVRE	EXAMEN ET RAPPORT D'ÉTAPE
<b>ESPÈCE MENACÉE</b>			
<b>Caribou de la toundra</b>	Terminé	Terminé	Échéance : avril 2026
<b>Caribou boréal</b>	Terminé	Terminé	En cours Échéance : novembre 2022
<b>Braya poilu</b>	Terminé	Terminé	Terminé
<b>Grenouille léopard</b>	Terminé	Terminé	En cours Échéance : novembre 2022
<b>Caribou de Peary</b>	En cours	S. O.	S. O.
<b>Crapaud de l'Ouest</b>	Terminé	Terminé	En cours Échéance : novembre 2022
<b>Bison des bois</b>	Terminé	Terminé	Échéance : avril 2025
<b>ESPÈCE PRÉOCCUPANTE</b>			
<b>Caribou des montagnes du Nord</b>	En cours	S. O.	S. O.
<b>Caribou de Dolphin-et-Union</b>	Terminé	Terminé	Échéance : décembre 2023
<b>Petite chauve-souris brune</b>	Terminé	Terminé	Échéance : avril 2026
<b>Chauve-souris nordique</b>	Terminé	Terminé	Échéance : avril 2026
<b>Ours polaire</b>	Terminé	Terminé	En cours Échéance : mars 2023



Chauve-souris cendrée – Photo : Merlin Tuttle.org



Caribou boréal – Photo : Anne Gumm/CTNO

## NOUS JOINDRE

Pour de plus amples renseignements sur la Conférence des autorités de gestion et ses activités, veuillez consulter le [www.nwtspeciesatrisk.ca](http://www.nwtspeciesatrisk.ca) (en anglais).

Secrétariat des espèces en péril  
C. P. 1320  
Yellowknife NT X1A 2L9  
Sans frais : 1-855-783-4301  
Télec. : 867-873-0293  
Courriel : sara@gov.nt.ca

Le tout respectueusement soumis,



Jody Pellissey, présidente  
Conférence des autorités de gestion



Photo en couverture :  
Ours polaire – Photo : Faye d'Eon-Eggertson/GTNO